

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE GUJAN-MESTRAS DEVELOPPEMENT**

**Objet : Compte administratif 2022 de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 juin 2023

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Sandra PEIGNON, Conseillère municipale déléguée au tourisme
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal,
- Michel CARRARA, La Coccinelle
- Dominique POIRIER, ATGM
- Vincent HAUSSEGUY, Cocci'Vélos
- Patrice ZUBIETA, ancien artisan

**Absents excusés :**

- Ludovic DUCOURAU - donne procuration à Xavier PARIS
- Kevin LANGLADE - donne procuration à Jean-Pierre PETIT
- Olivier PAINCHAULT - donne procuration à Sandra PEIGNON
- Arnaud QUENOUILLE - donne procuration à Michel CARRARA
- Grégory DEBORD

Le compte administratif 2022, établi par le Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, est conforme aux écritures du compte de gestion de Madame la cheffe de service comptable de la SGC Belin-Beliet, comptable assignataire de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT.

Ainsi, après avoir procédé à l'examen des écritures du document comptable qui vous est présenté, je demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter le compte administratif 2022 de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT.

Le Président ne participe pas au vote.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

  
**Xavier PARIS**  
Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT

Accusé de réception en préfecture  
033-493568307-20230622-CA130623DELIB3-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2023  
Date de réception préfecture : 22/06/2023